

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/327

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 28 septembre 2020

OBJET :

**MISE EN PLACE D'UN
REPAIR CAFE**

L'an deux mille vingt, le deux octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur Patrice BRONSART, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Séverine LÉTOILE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Carla GRECO, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

PROCURATION(S) : Madame Véronique PETIT pouvoir à Monsieur Patrice BRONSART, Monsieur Gildas PONTOIZEAU pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

EXCUSÉ(S) : Monsieur Christophe VIGIER

ABSENT(S) : Madame Gwendoline PLUQUET

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Corinne TANGE

oooooooo

Madame Corinne TANGE, Adjointe aux pôles Environnement, Tourisme, Culture et Patrimoine informe :

La « fondation Repair Café Paris » régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour objet d'organiser des rencontres à travers lesquelles tout particulier peut apporter des objets à réparer et se faire aider d'experts bénévoles réparateurs. Ces ateliers permettent de favoriser : la réparation d'objets pour éviter de jeter, la transmission du savoir-faire en matière de réparation et la cohésion sociale à travers des rencontres.

Considérant l'intérêt que les actions d'un Repair Café représentent pour le développement de l'économie circulaire sur notre territoire ;

Considérant qu'il y a lieu d'adhérer à la « Fondation Repair Café » qui accompagne des groupes locaux pour organiser leur propre structure ;

Considérant que cet accompagnement (soutien numérique, outils et supports de communication, publicités et réseaux...) se traduit par une contribution volontaire unique de 49 € ; Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer au nom de la commune de Chaumontel à la « Fondation Repair Café ».

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **21**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 05 octobre 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer au nom de la commune de Chaumontel à la « Fondation Repair Café », pour un montant de 49 € à ne verser qu'une seule fois.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#